

## Ressources, formations et coordination des forces : Combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans le Pacifique

*On peut penser qu'une personne qui pêche un poisson trop petit pour le déjeuner ne fait rien de mal ou d'illicite, mais, quand c'est tout un groupe qui s'y met, toute l'étendue du problème apparaît. Touchant aussi bien les grandes sociétés d'export qui mènent leurs activités sans licence que les petits pêcheurs capturant des poissons trop petits pour leur subsistance, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) est un phénomène multiforme.*



Suivi du lagon d'Aitutaki (Îles Cook). (©Aymeric Desurmont, CPS)

### Importance de la pêche à petite échelle en Océanie

Bien que les flottilles industrielles hauturières prélèvent plus de dix fois plus de poissons que les petites pêcheries côtières en Océanie (Gillett and Tauati 2018), dans les zones côtières, la pêche à petite échelle participe de manière capitale à l'économie, à la sécurité alimentaire, au bien-être social et aux moyens d'existence des populations. La petite pêche côtière se divise globalement en deux grandes catégories : 1) la pêche professionnelle, dont l'exercice est généralement soumis à l'obtention d'une licence et à des obligations déclaratives ; et 2) la pêche vivrière, dont la pratique est habituellement exemptée de ces contraintes.

La pêche vivrière, en particulier, joue un rôle majeur dans les économies rurales des pays océaniques et représente environ 70 % de la production halieutique côtière (Gillett and Tauati 2018). Les pêcheries vivrières sont difficiles à gérer, en particulier quand la pression exercée sur les ressources locales augmente déjà sous l'effet de la croissance démographique, de la pollution et de l'apparition de techniques de pêche plus performantes. À cela s'ajoute la tension accrue qui pèse sur les ressources côtières depuis la pandémie de COVID-19. En effet, après la fermeture des entreprises du tourisme et des secteurs

associés, les travailleurs urbains privés de leur gagne-pain sont retournés vivre dans leurs villages, où ils pouvaient pratiquer la pêche et cultiver leur champ.

### Qu'est-ce que la pêche INN ?

Les activités de pêche INN peuvent avoir une incidence majeure sur les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et les écosystèmes marins des petites communautés de pêcheurs. La pêche INN n'est pas le fait exclusif des grands exportateurs ; on parle aussi de pêche INN quand les pêcheurs locaux exploitent leurs propres ressources de manière non durable, par exemple en ayant recours à des méthodes de pêche destructrices (utilisation de poison ou d'explosifs), en ciblant des espèces dont la pêche est interdite ou en ne respectant pas la taille réglementaire de capture de chaque espèce.

Les plans de gestion et les règlements mis en place pour protéger les ressources marines vulnérables peuvent aisément être rendus caducs par l'exportation de poissons pêchés sans licence ou sans permis, dès lors que le cadre juridique en vigueur et les moyens d'application de la réglementation sont bancals. En Océanie, les pêches côtières sont souvent informelles, soit parce qu'elles ne font l'objet d'aucune réglementation (et donc d'aucune



Un agent du service des pêches contrôle les prises d'un pêcheur près du marché de Suva, aux Fidji.  
(©Ariella D'Andrea, CPS)

obligation déclarative), soit parce que les règlements en vigueur sont peu appliqués, comme lorsqu'un pêcheur vivrier, qui peut pêcher sans licence, vend ses captures sur le marché local alors que c'est interdit par la loi.

## Les effets de la pêche côtière INN sont encore largement méconnus

Dans les zones côtières, la pêche INN semble avoir des incidences sur les communautés océaniques, en ce sens qu'elle contribue à la surexploitation de ressources marines vulnérables et prive les populations (humaines) des bénéfices qui y sont associés. Les pêches côtières, en particulier, offrent un large éventail d'avantages tangibles et intangibles, jouant notamment un rôle clé dans la génération de revenus, la santé, la sécurité alimentaire, la culture et la résilience des populations (Béné *et al.* 2016 ; Petrossian *et al.* 2015). Il est toutefois difficile d'estimer l'ampleur des effets de la pêche INN sur les économies de la région océanique, puisque, par nature, ces activités clandestines ou informelles restent invisibles. La mise à jour de l'étude de quantification de la pêche INN dans le Pacifique de 2020 (MRAG Asia Pacific 2021), qui portait sur les flottilles hauturières ciblant le thon et les espèces apparentées, a montré que le niveau d'incertitude entourant les estimations de captures était élevé. La pêche INN à petite échelle est d'autant plus difficile à évaluer dans le domaine côtier que c'est un secteur assez pauvre en données.

Certains peuvent considérer que les activités de pêche côtière sont illicites si les règlements en vigueur ne sont pas mis en œuvre de manière effective et que la durabilité de la ressource est mise en péril. Les pêcheries côtières peuvent aussi être assimilées à une forme de pêche non réglementée dès lors que les règles traditionnelles et coutumières appliquées ne sont pas reconnues par la loi. Il est essentiel de comprendre les spécificités de la pêche côtière INN pour éviter d'incriminer à tort les petits pêcheurs (Song *et al.* 2020).

## Le contexte en Océanie

En Océanie, la pêche INN constitue une problématique centrale, car les communautés côtières sont disséminées dans un vaste espace géographique et n'ont généralement pas les moyens d'assurer le suivi, le contrôle et la surveillance des pêcheries. Les pêches côtières en Océanie se pratiquent typiquement à petite échelle et revêtent souvent un caractère informel. La gestion des pêches côtières dans les États et Territoires insulaires océaniques est dans une large mesure ancrée dans les pratiques traditionnelles, en particulier quand elles ciblent les zones récifales et les lagons. Dans la plupart des pays océaniques, la petite pêche professionnelle est gérée par le service des pêches national, qui se charge de l'octroi des licences et de l'immatriculation des pêcheurs, mais la réglementation de l'activité de pêche dans les îles périphériques peut se révéler plus complexe. En outre, les services des pêches n'ont pas nécessairement les ressources requises pour assurer le suivi de toutes les activités

de pêche vivrière qui se déroulent dans les eaux d'un État ou d'un Territoire. Pour combattre la pêche côtière INN, les pays du Pacifique sont fortement tributaires de la participation des communautés locales à la gestion des ressources marines, ce qui souligne le rôle de protecteur ou de gardien que jouent les membres des communautés à l'égard des ressources marines.

## Que peut-on faire ?

### Gestion communautaire des pêches

La gestion communautaire des pêches (GCP) est un mode de gestion halieutique piloté par les communautés. Fondée sur les connaissances locales, la GCP vise à renforcer le pouvoir d'action des parties prenantes des communautés côtières et à garantir que les pêcheries sont gérées de manière durable et en adéquation avec le contexte local ou national. Lorsque ce mode de gestion est retenu, les communautés locales prennent une part active dans la planification, ainsi que dans la définition des règles et de leurs modalités de mise en application.

La GCP a reçu un important soutien dans toute la région. Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement, aussi appelée la Stratégie de Nouméa (CPS 2015), a été formulée par les représentants des pays océaniques, puis entérinée par les ministres des Pêches en 2015. Avec ce texte, les États et Territoires insulaires océaniques sont convenus de transposer à plus grande échelle les approches écosystémiques et communautaires de gestion des pêches côtières, afin de concrétiser leurs aspirations nationales en matière de développement. L'adoption de la stratégie a donné lieu à l'organisation de divers ateliers et consultations, qui ont eux-mêmes débouché sur la formulation du Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique (CPS *et al.* 2021), qui a été approuvé par les ministres des Pêches en 2021.

### Participation de tous à la définition des règles

Le fait de faire participer une communauté à la définition des règles et de leurs modalités d'application peut contribuer à la lutte contre la pêche INN, dans la mesure où la communauté est mieux informée des règles et peut davantage se les approprier, ce qui crée, dans l'idéal, un sentiment de responsabilité collective parmi ses membres. Cela dit, tout dépendra de la façon dont on procède. Il faut garder à l'esprit que, dans de nombreuses communautés, adopter un cadre de lutte contre la pêche INN, c'est risquer de demander à un agent local de mettre en cause l'un de ses proches s'il pêche un poisson de taille non réglementaire. Le travail de l'agent sera d'autant plus difficile que l'individu ne connaissait pas les règles, car il n'avait pas participé à leur élaboration. Informer doit être une priorité avant la mise en application des règles et l'une des façons d'y parvenir est de faire approuver la réglementation par toutes les parties prenantes.

### Partager les modèles de gestion éprouvés

Bien informer, c'est aussi reconnaître les bonnes pratiques de gestion et les avantages tangibles qu'elles produisent du point de vue de l'abondance de la ressource, de l'économie et

de l'environnement. Pour assurer la gestion des pêcheries, les Tonga, par exemple, ont instauré en 2006 des zones de gestion spéciale (Smallhorn-West *et al.* 2020). Ce dispositif octroie aux communautés un accès préférentiel à une aire marine bien délimitée et leur transfère la responsabilité d'en assurer la bonne gestion pour leur propre usage, ainsi que pour les générations à venir. Cette vision à long terme a visiblement porté ses fruits, comme en témoigne la rapide expansion du programme de zones de gestion spéciale, induite par l'augmentation du nombre de communautés participantes. Il convient toutefois de recueillir des données pour confirmer les avantages tangibles du dispositif (amélioration de l'état des stocks, croissance économique, etc.), ainsi que de mettre en place un programme de suivi. Le suivi des pêches côtières passe par la collecte de données sur la faune marine à l'intérieur et à l'extérieur des zones sous gestion, ce qui nécessite des connaissances locales, des capacités en matière de conception d'enquêtes et des ressources.

### Renforcement du suivi, du contrôle et de la surveillance

Pour être efficace, un dispositif de suivi, contrôle et surveillance (SCS) doit être doté de moyens et d'équipements suffisants, ce qui suppose des investissements. Selon une étude récente réalisée dans 11 pays de la région<sup>1</sup>, certains pays n'ont pas les équipements de base requis pour assurer une fonction de SCS (voir le tableau 1 ci-dessous). La liste des équipements répertoriés ne tient pas compte des navires et véhicules, qui sont pourtant nécessaires aux missions de SCS et font défaut dans les pays visés. Si, par manque de moyens, les règlements ne

Tableau 1. Immobilisations requises pour le suivi, le contrôle et la surveillance des pêches côtières et nombre de pays où celles-ci font défaut sur 11 pays ciblés par l'étude.

Équipement	Nombre de pays n'en disposant pas
Équipements de sécurité	9
Badges d'identification ou cartes d'autorisation	7
Jumelles	7
Carnet de prise de note pour le recueil des preuves	7
Appareil-photo	6
Uniformes officiels	5
Téléphones portables	5
Glacières ou congélateurs pour l'entreposage des pièces à conviction	5
Outils de mesure	4
Tablettes	2
Drone de surveillance	2
Pied à coulisse Vernier	1
Lampe-torche	1
Étiquettes et marques pour pièces à conviction	1
Bottes ou chaussures d'eau	1

<sup>1</sup> Étude menée par la CPS pour recueillir des informations de référence sur la capacité réelle de dissuasion des services des pêches dans le cadre de la lutte contre les pratiques INN dans les pêches côtières.

sont pas appliqués de manière appropriée, rien n'empêchera la pêche INN de se poursuivre et cela compromettra toutes les initiatives mises en œuvre pour gérer les pêcheries. Il est primordial d'y remédier et, pour ce faire, d'obtenir le soutien financier et la coopération de parties prenantes investies dans la région.

Bien que beaucoup ait été fait pour atténuer la pêche INN dans les pêcheries thonières du Pacifique, les pêcheries côtières font historiquement figure de parent pauvre dans ce domaine. Rares sont les activités coordonnées à l'échelle de la région pour combattre la pêche côtière INN. C'est pourtant un domaine d'intervention crucial, où le dialogue entre les pays doit être renforcé, où la coordination entre les organisations membres du CORP<sup>2</sup> doit s'intensifier et où les partenaires régionaux présents dans le secteur doivent collaborer.

En tant qu'organisation chef de file pour le secteur des pêches côtières au sein du CORP, la Communauté du Pacifique (CPS) assure une mission essentielle d'assistance auprès des pays membres à l'appui de la lutte contre la pêche côtière INN, notamment par le biais de ses actions de renforcement des capacités dans le domaine du SCS. La CPS travaille en étroite collaboration avec le programme Te Pātuitanga du ministère néo-zélandais des Industries primaires<sup>3</sup>, l'Agence des pêches du Forum des Îles du Pacifique<sup>4</sup>, l'Office australien de gestion de la pêche<sup>5</sup> et d'autres organismes pour prêter assistance aux services des pêches de ses pays membres. La CPS, en coopération avec le programme Te Pātuitanga, a organisé des activités théoriques et pratiques de formation et de renforcement des capacités sur le SCS à Kiribati, aux Îles Marshall, aux Îles Salomon et à Vanuatu pour que ces pays se dotent de moyens renforcés afin de combattre la pêche INN dans leurs eaux côtières. Ces ateliers incluaient une séquence pratique d'inspection sur les marchés et, dans chaque pays, les contrôles ont mis en évidence des activités illicites.

Soucieux d'appuyer le renforcement des capacités, la CPS et ses partenaires ont mis au point une série de programmes de formation en ligne afin d'aider les pays membres à améliorer le SCS et à combattre la pêche INN dans le secteur côtier. Voici quelques-unes des formations mises en place :

- Cours de niveau 4 sur le respect de la réglementation relative aux pêches côtières et à l'aquaculture, accrédité par l'Université du Pacifique Sud au niveau régional et dispensé en ligne sur une durée d'un an ;
- Certificat professionnel pour les responsables de la conformité réglementaire dans les communautés, au niveau national et régional, dispensé en ligne et en présentiel sur une durée de trois mois ;
- Ateliers de formation nationaux, organisés en partenariat avec le programme Te Pātuitanga, adaptés aux besoins spécifiques des pays et dispensés en ligne, incluant plusieurs inspections pratiques sur des marchés ;
- Aide à la rédaction et à l'élaboration de stratégies nationales pour la conformité et de politiques de SCS et de police des pêches côtières ; et

- Aide à la rédaction de procédures opératoires normalisées pour les activités courantes de SCS et de police des pêches.

Pour que les pays membres soient mieux à même d'élaborer les politiques et les plans nécessaires à une gestion efficace des pêcheries côtières, la CPS leur a apporté son soutien dans trois grands domaines prioritaires :

1. Élaboration de plans de gestion et de développement de DCP ancrés, essentiels à la mise en place de programmes DCP nationaux durables ;
2. Examen des politiques et plans de gestion existants et élaboration de nouveaux textes pour aider les membres à mettre en œuvre des mesures de gestion et de développement durables des pêches côtières ;
3. Offre de conseils aux membres sur des sujets spécifiques ayant trait à la gestion et au développement des pêches côtières.

La CPS s'est aussi intéressée à la possibilité d'élaborer des formations spécifiques à diffuser en streaming. Dans le cadre de ce travail, elle a conçu un atelier de formation en ligne sur la planification de la gestion des pêches, en partenariat avec le ministère des Industries primaires de la Nouvelle-Zélande. Le premier atelier de formation en ligne, intitulé Élaboration de plans de gestion halieutique, a été dispensé avec succès au profit de fonctionnaires de deux sous-régions : la Polynésie et la Mélanésie. Cette initiative a vocation à renforcer les capacités des pays membres dans le domaine de la gestion durable et efficace des pêches côtières.

Le projet de conformité et de gestion des pêcheries côtières dans le Pacifique, financé par l'Agence des États-Unis pour le développement international<sup>6</sup>, vise à doter 12 pays océaniques de moyens renforcés pour mettre en œuvre et améliorer le SCS. Les pays bénéficiaires sont les Fidji, Kiribati, les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, Nauru, Palau, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon, le Samoa, les Tonga, Tuvalu et Vanuatu. D'une durée de cinq ans (2021–2026), ce projet doté d'un budget de 6 millions de dollars des États-Unis permettra de combler certaines lacunes au niveau national et d'améliorer la gestion et les systèmes de données dans le secteur des pêches côtières.

## La pêche INN à plus grande échelle reste une problématique majeure

Dans certains cas, toutefois, la pêche INN est pratiquée sciemment et délibérément, comme dans le cas du prélèvement d'espèces réglementées (les holothuries par exemple) pour les exporter vers des marchés étrangers ou dans le cas d'opérations de pêche illicites menées par des navires étrangers dans les eaux côtières. Cette forme de pêche INN est particulièrement difficile à combattre, car les contrevenants travaillent souvent pour de grandes sociétés suffisamment riches et puissantes pour influencer tant les décideurs que les pêcheurs. Parce que nombre de pays océaniques disposent de moyens de SCS limités, les zones côtières deviennent l'objet de convoitise et sont plus vulnérables face à ce type d'opérations.

<sup>2</sup> Conseil des organisations régionales du Pacifique.

<sup>3</sup> <https://www.mpi.govt.nz/fishing-aquaculture/fishing-aquaculture-funding-support/te-patuitanga-ahumoana-a-kiwa/>

<sup>4</sup> <https://www.ffa.int/>

<sup>5</sup> <https://www.afma.gov.au/>

<sup>6</sup> Projet de conformité et de gestion des pêcheries côtières dans le Pacifique (fiche de projet disponible en anglais).

## Une responsabilité collective

Si les pays océaniques s'attaquent à ces problématiques à l'échelle nationale, une prise de conscience doit également s'opérer dans les États de commercialisation – où sont exportés les poissons – pour éviter que les petits pêcheurs ne subissent les effets de sévères restrictions commerciales. Les États de commercialisation qui souhaitent imposer des sanctions commerciales aux pays ne s'acquittant pas de leurs obligations en tant qu'État du pavillon devraient prendre en compte les effets qu'ont les mesures d'interdiction généralisées sur les moyens de subsistance des petits pêcheurs. Permettre aux petits pêcheurs de continuer à vendre les espèces et les produits dont l'exploitation est jugée durable (conformément aux dispositifs officiels de GCP par exemple) serait non seulement bénéfique pour la pêche à petite échelle, mais cela pourrait aussi favoriser, par effet d'entraînement, la gestion participative et l'information des populations.

## La lettre de la loi

Pour que les communautés locales soient spécifiquement habilitées à gérer leur espace côtier – en collaboration avec les services des pêches nationaux et les autorités locales –, un cadre juridique clairement défini doit être mis en place.

Par exemple, aux Îles Salomon, les plans de gestion communautaire des pêches peuvent être formulés par les détenteurs de droits coutumiers ou par les personnes agissant en leur nom. Les mesures de gestion, les sanctions pécuniaires et autres et les pouvoirs d'octroi de licence et de répression décrits dans les plans « produisent le même effet juridique qu'un règlement local » dès leur adoption et leur publication (Fisheries Management Act 2015, Section 187). Au Samoa, les aires de gestion halieutique villageoise, instituées par les pouvoirs publics (service des pêches du ministère de l'Agriculture et des Pêches) en consultation avec le fono du village (assemblée villageoise), sont gérées par les communautés locales (Fisheries Management Act 20168). Le fono peut aussi édicter des règlements halieutiques applicables à l'échelle du village (Village Fono Act 19909). Aux Tonga, l'exécutif (ministère des Pêches) peut instituer une zone de gestion spéciale dans tout espace en vue de sa gestion par les communautés côtières ; la communauté côtière investie du pouvoir de gestion « s'organise et organise ses opérations et son mode d'administration de manière à favoriser la conservation et la gestion effective des ressources halieutiques » (Fisheries Management Act 2002, Section 1410). Un comité de gestion local aide la communauté côtière à gérer la zone, notamment par le biais de la formulation et de l'exécution d'un plan de gestion (Fisheries [Coastal Communities] Regulations 200911).

Si les pratiques de gestion traditionnelle sont reconnues par la loi, alors il est possible de prendre des mesures énergiques de lutte contre la pêche INN qui soient adaptées à la culture et au contexte locaux. La CPS aide aussi les membres, à distance, à

examiner et à élaborer des lois et des règlements pour une gestion durable et équitable des ressources halieutiques côtières. Les activités suivantes ont notamment été menées :

- Les services des pêches ont bénéficié d'une assistance par courriel et via d'autres plateformes de communication pour rédiger des lois et règlements sur les pêches côtières et l'aquaculture.
- Des ateliers virtuels sur le genre et les droits de la personne dans les législations relatives aux pêches côtières ont été organisés avec succès en août 2020 et en juillet 2022, suivis de la publication d'examen juridiques pour neuf États et Territoires insulaires océaniques et d'une note d'orientation (Graham and D'Andrea 2021).
- Pour renforcer les compétences en rédaction juridique des fonctionnaires, la CPS a conçu une formation en ligne sur la rédaction de textes normatifs relatifs à la pêche côtière, en collaboration avec l'Université de Californie. Avec cette formation en ligne, les participants découvriront des méthodes et des conseils pour élaborer des lois, des règlements et d'autres documents d'accompagnement essentiels à la gestion durable des pêches côtières.
- Pour mieux faire connaître les législations et faciliter l'accès aux informations utiles, les textes normatifs sont également disponibles dans la base de données en ligne REEFLEX (catalogue en ligne des lois et politiques relatives à la gestion des pêches côtières et de l'aquaculture dans le Pacifique).

Afin d'appuyer la mise en œuvre du Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique, la CPS a aussi élaboré un guide juridique qui répertorie les dispositions en faveur d'une gestion communautaire des pêches. Le guide, conçu en collaboration avec l'Environmental Law Institute, organisation sans but lucratif basée à Washington D.C., vise à aider les services des pêches des pays océaniques à mettre en œuvre la GCP à plus grande échelle grâce à l'évaluation et à l'amélioration de leur cadre législatif. Le guide illustre, à l'aide de divers exemples de dispositions législatives, les cadres juridiques nationaux régissant la GCP dans le Pacifique et en dehors de la région. Le principal objectif du guide est de permettre aux pays océaniques de choisir parmi différentes approches et d'élaborer un cadre de GCP adapté à leur contexte national.

## Meilleure coordination avec les partenaires

Comme mentionné plus haut dans le présent article, il est indispensable de disposer de ressources et de financements pour permettre aux communautés de gérer leurs pêcheries et de combattre la pêche INN ; en outre, ces ressources doivent être gérées avec soin pour en garantir l'utilisation efficace et efficiente. Les bailleurs de fonds et les organismes d'exécution qui participent au renforcement des capacités pour une gestion efficace des pêches côtières pourraient coordonner leurs actions pour éviter tout doublon. Le ministère néo-zélandais

<sup>7</sup> Loi de 2015 sur la gestion des pêches, section 18 (disponible en anglais) <https://purl.org/spc/fame/cfp/legaltext/msm82>.

<sup>8</sup> Loi de 2016 sur la gestion des pêches (disponible en anglais) <https://purl.org/spc/fame/cfp/legaltext/r563p>.

<sup>9</sup> Loi de 1990 régissant les assemblées villageoises (disponible en anglais) <https://purl.org/spc/fame/cfp/legaltext/z2cvx>.

<sup>10</sup> Loi de 2002 sur la gestion des pêches, section 14 (disponible en anglais) <https://purl.org/spc/fame/cfp/legaltext/jxm55>.

<sup>11</sup> Règlement halieutique de 2009 (des communautés côtières) (disponible en anglais) <https://purl.org/spc/fame/cfp/legaltext/xmeao>.

des Affaires étrangères et du Commerce apporte depuis de nombreuses années son concours financier au renforcement des capacités dans le domaine du SCS et de la gestion des ressources. Par exemple, le projet sur la bonne gestion des pêcheries côtières<sup>12</sup>, qui a été reconduit pour une durée de cinq ans et rebaptisé projet Pêches côtières et aquaculture durables pour les moyens de subsistance, l'alimentation et la sécurité économique du Pacifique<sup>13</sup>, est axé sur l'assistance technique et la formation, ainsi que sur la sensibilisation, et vise à promouvoir la conformité réglementaire.

Pour l'heure, aucun mécanisme ne semble permettre l'enregistrement des activités se déroulant dans ce domaine et les informations dont on dispose proviennent de personnes averties par le biais de leurs réseaux personnels. La création de nouveaux postes de coordination de projet, dont les titulaires assureraient une fonction de relais, et l'intégration des plans de travail sont des pistes à creuser pour accroître l'efficacité des projets. Le Pacifique est vaste, mais collaborer efficacement peut accélérer la lutte contre les activités de pêche INN dans le secteur côtier.

## Bibliographie

Béné C., Arthur R., Norbury H., Allison E.H., Beveridge M., Bush S., Campling L., Leschen W., Little D., Squires D., Thilsted S.H., Troell M. and Williams M. 2016. Contribution of Fisheries and Aquaculture to Food Security and Poverty Reduction: Assessing the Current Evidence. *World Development* 79, 177–196. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2015.11.007>

Gillett R.D., Tauati M.I., Food and Agriculture Organization of the United Nations, 2018. Fisheries of the Pacific islands: regional and national information.

Graham A., D'Andrea A. 2021. Gender and human rights in coastal fisheries and aquaculture law - SPC Policy Brief #36. Noumea, New Caledonia: Pacific Community. 4 p. <https://purl.org/spc/digilib/doc/z9dso>

MIRAG Asia Pacific. 2021. The Quantification of Illegal, Unreported and Unregulated (IUU) Fishing in the Pacific Islands Region – a 2020 Update. <https://mragasiapacific.com.au/projects/quantification-of-iuu-pacific-islands-region/>

Petrossian G., Weis J., Pires S. 2015. Factors affecting crab and lobster species subject to IUU fishing. *Ocean & Coastal Management* 106. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2015.01.014>

Smallhorn-West P., Sheehan J., Rodriguez-Troncoso A., Malimali S., Halafihi T., Mailau S., Le'ota A., Ceccarelli D., Stone K., Pressey B. and Jones G. 2020. Kingdom of Tonga Special Management Area report 2020. Self published.

Song A.M., Scholtens J., Barclay K., Bush S.R., Fabinyi M., Adhuri D.S. and Haughton M. 2020. Collateral damage? Small-scale fisheries in the global fight against IUU fishing. *Fish and Fisheries* 21(4): 831–843. <https://doi.org/10.1111/faf.12462>

SPC (Secretariat of the Pacific Community). 2015. A new song for coastal fisheries pathways to change: the Noumea strategy. Noumea, New Caledonia: Secretariat of the Pacific Community. 16 p. <https://purl.org/spc/digilib/doc/b8hvs>

SPC (Pacific Community), LMMA (Locally Managed Marine Areas), UOW (University of Washington). 2021. Scaling-up community-based fisheries management in the Pacific region [Information Paper]. Noumea, New Caledonia: Pacific Community. 4 p. <https://purl.org/spc/digilib/doc/cc937>

---

### Pour plus d'informations :

**Ariella D'Andrea**

Conseillère juridique pour les pêcheries côtières et l'aquaculture, CPS  
[ariellad@spc.int](mailto:ariellad@spc.int)

**Tracey Holley**

Chargée des réseaux scientifiques et de la gestion des connaissances, CPS  
[traceyh@spc.int](mailto:traceyh@spc.int)

**Ian Freeman**

Pêches côtières et aquaculture  
Spécialiste du suivi et de la surveillance

<sup>12</sup> Le projet sur la bonne gestion des pêcheries côtières vise à renforcer les structures et les processus de gouvernance à l'appui d'une gestion efficace des pêches côtières et de l'aquaculture, au niveau tant national qu'infranational. <https://fame1.spc.int/en/projects/mfat>

<sup>13</sup> Note d'orientation sur le projet Pêches côtières et aquaculture durables pour les moyens de subsistance, l'alimentation et la sécurité économique du Pacifique. <https://purl.org/spc/digilib/doc/bhacu>